

*nal des Débats* de l'Encyclique et du *Syllabus*, plus de soixante-dix contre-sens.

Si le *Journal des Débats* a été jusque-là, que n'aurait pas fait le *Sicèle* ?

Qu'on me permette d'en citer quelques exemples.

— On fait condamner au Pape l'immutabilité divine en traduisant par "immuable", l'expression latine *immutabilibus obnoxium*, qui signifie précisément le contraire. (Prop. 1.)

— On lui fait stigmatiser comme une erreur, cette élémentaire et évidente vérité que Dieu est partout, dans toutes les créatures, en traduisant : "Dieu est dans l'homme et dans le monde," là où le Pape signalait et frappait la monstrueuse erreur panthéistique, le perpétuel devenir de M. Renan et autres, condamne ceux qui disent : *Deus fit in homine et in mundo*, "Dieu se fait dans l'homme et dans le monde." (Prop. 2.)

— Les erreurs sur la société civile, *errores de societate civili*, deviennent les erreurs de la société civile. (Titre du § 6.)

— Dans la proposition 39, on prend *reipublice*, la chose publique, pour la *république*, et on fait condamner au Pape l'*Elat républicain*, ce à quoi assurément il n'a jamais songé.

— Je veux bien ne prendre que pour une faute de copiste le contre-sens suivant : *Episcopis fas non est vel ipsas litteras apostolicas promulgare* : "Les évêques n'ont pas le droit de promulguer leurs lettres apostoliques."

Mais dans la proposition relative à la nomination aux évêchés, *per se* est traduit comme s'il y avait *pro se* "pour soi," ce qui fausse complètement le sens : Par cette traduction, le Pape semble dénier aux gouvernements le droit qui leur est attribué par les concordats, de nommer aux évêchés, au lieu que le Pape dit simplement, qu'ils n'ont pas ce droit "par eux-mêmes." (Prop. 50.)

— Dans la même proposition : *procuracionem*, qui signifie "administration," est traduit par "prise de possession."

— Et ailleurs, je lis : "Le gouvernement peut dans son droit changer une époque fixée par l'Eglise pour l'accomplissement des devoirs religieux des deux sexes. Qu'est-ce que cela veut dire ? Je recourus au texte de la proposition condamnée, et je trouve : "Le gouvernement peut, de sa propre autorité, changer l'âge fixé par l'Eglise, pour la profession religieuse dans les monastères, soit de femmes, soit d'hommes." — Ici l'interprète du journal, au lieu d'un contre-sens, en fait deux : il traduit *ætatem*, par "une époque," et *professionem religiosam*, par "l'accomplissement des devoirs religieux," comme s'il s'agissait des pâques, du jeûne ou de la messe du Dimanche. (Prop. 52.)

— Voici un autre contre-sens des plus singuliers : Qui eût pensé que le Chef de l'Eglise trouvât à redire à une proposition comme celle-ci : "Le gouvernement civil... peut favoriser les établissements religieux..." C'est pourtant ce que le traducteur fait condamner au Pape. Le mot qui l'a trompé, c'est *penitus colinquere* ; il le traduit par "favoriser, traiter avec faveur," et ce mot signifie "détruire de fond en comble." (Prop. 53.)

— Et que dira-t-on de ce galimatias-ci ? "Il n'y a pas d'autres forces reconnues que celles qui résident dans la matière, et qui, contre toute discipline, toute honnêteté de mœurs, se résument dans l'accumulation des

richesses, et dans la satisfaction de tous les plaisirs." C'est ainsi qu'on rend la proposition condamnée, dont voici la vraie traduction : "Il ne faut reconnaître d'autres forces que celles qui résident dans la matière, et toute la morale, toute l'honnêteté doit se réduire à accumuler et à augmenter ses richesses par tous les moyens possibles, et à se procurer toutes sortes de jouissances." (Prop. 58.)

— "L'Eglise ne doit dans aucun cas sévir contre la philosophie," Le traducteur a vu là : "L'Eglise ne doit jamais s'occuper de philosophie," il a cru qu'*animadvertere* voulait dire regarder à... faire attention à... (Prop. 11.)

— *Inducere impedimenta dirimentia* est constamment traduit par "prononcer sur les empêchements dirimants." (Prop. 68, 69, 70.)

— Puis vient *Causæ matrimoniales et sponsalia* "les causes matrimoniales et les fiançailles," mais *SPONSALIA* passait la portée du traducteur ; il a mis : "Les causes matrimoniales ou nuptiales." Il traduit : *et par ou ; sponsalia*, par *causes nuptiales* ; comme si c'était la même chose. (Prop. 74)

(Prop. 77.) *Non expedit* : traduction du journal, "Il n'est plus nécessaire..." Le traducteur n'a pas compris la différence importante qu'il y a entre : il n'est pas expédient, et il n'est pas nécessaire.

*Indomitam cupiditatem*, "cupidité effrénée," est traduit par "indomptable assiduité." (Encycl.)

Je trouve : *Vel ipsa germana justitiæ notio*, traduit par "la notion étroitement liée de la justice," au lieu de : "la vraie notion de la justice" (Encycl.) Ce qui a trompé le traducteur, c'est *germana*, qui signifie quelquefois *liée par le sang*.

— Tout le monde sait que la concorde entre le sacerdoce et l'empire, malheureusement, n'a pas toujours existé : on fait dire au Pape juste le contraire. Il avait dit : "La concorde et l'entente entre le sacerdoce et l'empire fut toujours une chose heureuse et salutaire : *Fausta semper extitit et salutaris*. C'est ce malheureux *extitit* qui a dérouteré le traducteur ; il n'a pas vu que *extitit* avait ici, en bon latin, le sens de *fuit* (Encycl.)

— Je trouve encore dans la traduction de l'Encyclique : "Les deux clergés de qui nous viennent, d'une manière si authentique, les monuments les plus certains de l'histoire..." au lieu de "comme le prouvent" avec évidence les "monuments les plus certains de l'histoire."

— La clause dérogatoire, "nonobstant toutes dispositions à ce contraires, même celles auxquelles il ne peut être dérogé que par une mention et une dérogation spéciale et individuelle," est traduite de cette étrange façon : Nous en avons ainsi décidé, nonobstant tout ce qui pourrait être fait de contraire par une mention spéciale et individuelle et qui serait digne d'une dérogation." Ici, assurément le traducteur n'a pas plus compris son français que le latin même.

— Et que dire enfin de cette incroyable phrase : "Les prières, les gémissements et les larmes, au moyen desquels il faut insister et RESTER (rester où ?), frappent à la porte."

— L'archevêque de Freisingen, *archiep. Frising*, c'est dans la traduction : l'archevêque Frisiny.

— "L'évêque de Montréal" *Episc. Montisregal*, c'est "l'évêque Montisregal," comme qui dirait : Monseigneur Montisregal, monseigneur Frisiny. Ce sont